EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 26

INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - GARE ROUTIERE - RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Lors de la séance du 25 février 2011, il vous a été présenté le rapport relatif à l'exploitation de la Gare Routière concernant la période du 1er janvier 2010 au 31 mai 2010 (date d'échéance de l'ancien contrat). Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui reprend la période de janvier à mai et porte en outre sur la période de juin à décembre 2010.

En effet, l'exploitation de la Gare Routière, dont le contrat a été renouvelé en mai 2010, a été confiée de nouveau à la SAEM de la Gare Routière pour une durée de cinq ans. Les charges d'exploitation sont de 256 000 € (environ) pour 252 000 € en 2009. Les produits d'exploitation restent stables en 2010 par rapport à 2009. Le produit de la « taxe sur les départs » continue de diminuer, les activités annexes (marché aux puces, photomaton, distributeurs…) augmentent. Le déficit constaté est d'environ 112 000 € pour 105 000 € en 2009.

Conformément à l'ancien contrat, les pertes ont été compensées intégralement par la Commune sur la période de janvier à mai (45 000 € environ, il s'agissait d'indemniser les pertes de loyers liées au transfert de la Gare Routière). Concernant la période de juin à décembre les pertes ont été compensées à hauteur du plafond de 40 % de la masse salariale hors salaire du Directeur soit 35 000 € correspondant aux contraintes spécifiques d'exploitation imposées par la Commune et génératrices de coûts incompatibles avec les sujétions tarifaires. Le reste du déficit (32 000 € environ) est financé sur les fonds propres de la SEM.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2010

Nous vous avons remis l'ensemble des documents financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Les comptes annuels ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes d'évaluation et selon les mêmes règles de présentation que pour l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS

L'exercice 2010 s'est poursuivi sur la place Gambetta pour la 5ème année. Le 1er juin 2010, un nouveau contrat d'affermage a été signé avec la Ville de Clermont-Ferrand pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 mai 2015.
Dans les circonstances actuelles, les documents financiers qui vous sont remis appellent les commentaires suivants :

Les produits d'exploitation de 137 935 € enregistrés par notre société en 2010 sont stables par rapport à l'année précédente avec cependant des variations sur certains postes :

- légère diminution des recettes taxes sur départs et marché aux puces essentiellement imputables aux conditions climatiques ;

- par contre, il est intéressant de noter que cette baisse a été plus que compensée par de nouvelles recettes provenant de la vente par le personnel des renseignements de titres de transports. Notre société a en effet signé 3 accords avec ALVEGAL, MAR SOL et enfin EUROLINES lui permettant d'encaisser des commissions sur les titres vendus.

Au niveau des charges qui s'élèvent au total à 256 585 € en hausse de 1,71 %, on notera :

- la baisse des postes achats et charges externes bien contrôlés ;

- une légère hausse de frais de personnel due :
 - à l'arrêt du recours au personnel intérimaire (changement de statut pour un salarié polyvalent entretien surveillance et accueil) ;
 - à l'intéressement du personnel des renseignements sur la vente de titres de transport pour les 3 compagnies internationales ;
 - Une augmentation des charges sociales suite à l'arrêt de l'aide gouvernementale sur 2 emplois aidés.

Au total le déficit sur l'année 2010 ressort à 112 380,98 €.
Compte tenu du changement intervenu au 1er juin 2010 à l'occasion du nouveau contrat d'affermage, les modalités de prise en charge de ce déficit par la Ville de Clermont-Ferrand se décomposent ainsi :

- la totalité du déficit après arrêté des comptes au 31 mai 2010 soit 44 983,80 € ;

- une partie du déficit du 1er juin au 31 décembre calculé selon les dispositions du nouveau contrat (40% de la masse salariale plafonnée à 60 000 € annuels), ce qui donne prorata temporis une indemnité de 35 000 € ;

- Il reste donc à la charge de la société pour l'exercice 2010 un déficit de 32 397,18 €

II – PERSPECTIVES D'AVENIR :

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, cette limitation de la prise en charge par la Ville du déficit chronique de la SEM soulève les remarques suivantes :

- Si les déficits peuvent-être contenus, le solde à la charge de la SEM reste compatible avec ses capitaux permanents mais ces derniers auront disparu à l'issue de la concession.

- Les transporteurs que j'avais sollicités pour un effort particulier ont accepté une hausse des taxes sur départs au 01/01/2011 de 3,12% en application de l'ancienne formule de calcul au lieu de 1,03% si nous avions appliqué les nouvelles dispositions. Par contre, ils nous ont clairement indiqués que tout effort supplémentaire de leur part ne peut être envisagé que dans le cadre de la politique de transports interurbains relevant du Conseil Général du Puy de Dôme.

Tous ces éléments ne dispenseront pas la SEM de continuer à rechercher en permanence l'économie sur ses charges et l'émergence de nouvelles recettes.

III – AUGMENTATION DU CAPITAL :

La loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale fait obligation aux sociétés par action dans les salariés possèdent moins de 3% de son capital, de proposer à leurs associés une augmentation de capital réservé aux salariés
Dans le cas où cette décision serait adoptée, il conviendrait de donner pouvoir au Président de réaliser cette augmentation de capital.
Nous vous indiquons cependant ne pas être favorable à cette augmentation de capital réservée.

V – AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous donnons les informations suivantes prescrites par la loi :
- Activité en matière de recherche et développement : néant.
- Prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés : néant.
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : néant.
- Options de souscription ou d'achat d'actions réservées au personnel : néant.
- Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : néant.
- Liste des mandats détenus par les administrateurs : Confer annexe jointe.

ANALYSE DETAILLEE DES FRAIS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2010				
	2010	EXERCICE 2009	Ecart en valeur	Ecart en %
	12 mois	12 mois		
Produits entretien, Pt outillage	715,97	888,82	- 172,85	-19,45%
Fourniture eau	1 100,93	956,68	144,25	15,08%
Fournitures électricité	4 205,92	4 799,77	- 593,85	-12,37%
Fournitures administratives	296,86	1 096,00	- 799,14	-72,91%
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	**6 319,68**	**7 741,27**	**- 1 421,59**	**-18,36%**
Achats divers	-	591,82	- 591,82	-100,00%
Location mat bureau	1 312,62	1 368,76	- 56,14	-4,10%
Entretien réparations	2 119,92	845,91	1 274,01	150,61%
Prime d'assurance	1 838,84	1 787,51	51,33	2,87%
Services divers	2 297,08	2 293,87	3,21	0,14%
SERVICES EXTERIEURS	**7 568,46**	**6 887,87**	**680,59**	**9,88%**
Personnel interrimaire	-	2 206,32	- 2 206,32	-100,00%
Personnel ext (télésécur, Mairie)	4 342,52	4 152,17	190,35	4,58%
Honoraires, frais d'acte	5 974,67	7 933,58	- 1 958,91	-24,69%
Pourboires, dons	-	5,00	- 5,00	
Frais Déplacement	62,94	79,20	- 16,26	-20,53%
Mission, réception	868,73	1 097,34	- 228,61	-20,83%
Frais postaux, téléphone, Internet	2 458,25	2 347,51	110,74	4,72%
Abonnement carte bancaire LCL	404,63			
Frais Formation	91,05	69,50	21,55	31,01%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**14 202,79**	**17 890,62**	**- 4 092,46**	**-22,87%**
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**28 090,93**	**32 519,76**	**- 4 428,83**	**-13,62%**
Taxe sur les salaires	2 800,00	2 700,00	100,00	3,70%
Taxe d'apprentissage	991,00	953,00	38,00	3,99%
Taxe formation continue	825,70	793,80	31,90	4,02%
Taxe professionnelle/Foncière	7 478,00	7 784,00	- 306,00	-3,93%
IMPOTS ET TAXES ET ASSIMILES	**12 094,70**	**12 230,80**	**- 136,10**	**-1,11%**
Rémunérations salariés	121 974,71	116 442,04	5 532,67	4,75%
Rémunérations PDG	28 154,00	27 884,62	269,38	0,97%
Variation provision CP	680,00	1 238,00	- 558,00	-45,07%
Indemnités avantages divers	9 000,00	8 400,00	600,00	7,14%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	**159 808,71**	**153 964,66**	**5 844,05**	**3,80%**
Cotisations sécurité sociale	30 209,53	27 902,35	2 307,18	8,27%
Cotisations caisses retraites	16 476,92	15 551,77	925,15	5,95%
Cotisation assedic	4 878,12	4 966,26	- 88,14	-1,77%
Comité d'entreprise	150,00	212,50	- 62,50	-29,41%
Médecine du travail	592,00	620,60	- 28,60	-4,61%
Variation charges CP	286,00	520,00	- 234,00	302,89%
Redevance Mairie	292,00			
CHARGES SOCIALES	**52 884,57**	**49 773,48**	**3 111,09**	**6,25%**
Amortissements immobilisations	3 593,73	3 601,43	- 7,70	-0,21%
AMORTISSEMENTS PROVISIONS	**3 593,73**	**3 601,43**	**- 7,70**	**-0,21%**
Frais Bancaires	104,44	182,24	- 77,80	-42,69%
CHARGES FINANCIERES	**104,44**	**182,24**	**- 77,80**	**-42,69%**
Cessions immobilisations corporelles				
Charges Exceptionnelles diverses	8,18	2,75		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**8,18**	**2,75**	**5,43**	**197,45%**
TOTAL DES FRAIS ET CHARGES	**256 585,26**	**252 275,12**	**4 310,14**	**1,71%**

ANALYSE DETAILLE DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2010				
	EXERCICE 2010 12 mois	EXERCICE 2009 12 mois	ECART EN VALEUR	ECART EN %
Taxes sur départs	62 310,68	62 800,73	- 490,05	-0,78%
Taxes sur messageries	9,87	17,86	- 7,99	-44,74%
Consigne	133,66	232,70	- 99,04	-42,56%
Téléphone	80,10	102,56	- 22,46	-21,90%
Commission Alvegal	704,95			
Commission T2C/vente tickets	135,62	201,45	- 65,83	-32,68%
Commission Eurolines	1 374,72			
Commission Mar Sol	3 052,62			
Distributeurs automatiques	4 595,47	4 206,24	389,23	9,25%
Photocopies	3,18	4,34	- 1,16	-26,73%
Stationnement temporaire	3 948,07	3 607,30	340,77	9,45%
Commission Ski Bus	55,18			
T2C Stationnement	1 155,12	621,10	534,02	85,98%
CA ACTIVITE GARE ROUTIERE	**77 559,24**	**71 794,28**	**5 764,96**	**8,03%**
Marché aux puces	46 441,88	49 637,78	- 3 195,90	-6,44%
Linebus	4 074,42	4 188,43	- 114,01	-2,72%
Photomaton	67,45	43,45	24,00	55,24%
C.A. ACTIVITE COMMERCIALE	**50 583,75**	**53 869,66**	**- 3 285,91**	**-6,10%**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**128 142,99**	**125 663,94**	**2 479,05**	**1,97%**
Transfert de charges locatives	818,06	832,81	- 14,75	-1,77%
Transfert de charges d'exploitation	4 285,00	3 941,00	344,00	100,00%
Transfert de charges de personnel	4 689,10	6 587,47	- 1 898,37	-28,82%
	9 792,16	**11 361,28**	**- 1 569,12**	**-13,81%**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**137 935,15**	**137 025,22**	**909,93**	**0,66%**
Produits financiers	**6 261,98**	**9 520,35**	- 3 258,37	-34,23%
Produits exceptionnels	**79 990,95**	**105 009,14**	- 25 018,19	-23,82%
Produits/cession immobilisations			-	
Resultat de l'exercice : Perte	**32 397,18**	**720,41**	31 676,77	4397,05%
TOTAL GENERAL	**256 585,26**	**252 275,12**	**4 310,14**	**1,71%**

Livre de Paie / PERIODE

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — Sage Paie V19.50

Matricule à 9999

	Rubrique							
* 1	Code bulletin modèle Cadres		-7,00					
* 2	Heures travaillées Cadres		-1061,69					
10	Salaire mensuel	15944,00	21040,00	9405,97	8062,60	9059,00		
11	Salaire Horaire						620,20	1612,52
400	Absence Maladie				-797,40			
500	Absence congés payés			-637,92	-1063,20	-357,12		
930	indemnité de Congés Payés			637,92	1063,20	357,12		
1010	Prime de dimanche			252,00		336,00		300,00
1011	Prime fériés					40,00		40,00
1012	Prime Puces			176,86		835,25		522,31
1013	Prime sur CA accueil				742,70	460,00	100,00	
1100	Congés payés 10%						62,02	161,27
1200	Prime de congés payés	920,00	920,00	920,00	920,00	460,00		
1210	Prime de Bilan		200,00					
1250	Prime d'assiduité		540,00			400,00		
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	143,35	192,98	91,42	75,90	98,53	6,65	22,40
2200	URSSAF Vieillesse FNAL plaf.	382,13	1342,95	715,19	593,70	770,76	40,25	175,30
4000	Assurance chômage		544,80	258,10	214,26	278,16	18,77	63,28
4500	Retraite complémentaire			283,91	235,69	305,98	20,65	69,60
4520	Cotisation AGFF TA	45,95	161,56	86,05	71,42	92,73	4,84	21,10
4530	Cotisation AGFF T2	100,05	22,58					
4600	Ret. complément. Cadres TA	151,72	533,12					
4650	Ret. complément. Cadres TB	856,09						
4700	Garantie Minimale de Points		162,75					
4800	APEC TB	2,67	0,60					
4900	C.E.T.	21,94	29,49					
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	486,35	697,89	305,03	253,21	328,73	22,14	74,77
* 7100	C.S.G Déductible	855,33	1227,35	536,47	445,33	578,13	38,94	131,48
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
8000	Titres Restaurant	-180,00	-420,00	-390,00	-390,00	-420,00	-30,00	-60,00
* 8001	Part. Pat. Titres Restaurant	180,00	420,00	390,00	390,00	420,00	30,00	60,00
9000	Acompte	-56,00		-235,00	-115,00			
	Présence	1061,69	1061,69	1061,62	910,00	914,62	70,00	182,00
	Brut	16864,00	22700,00	10754,83	8927,90	11590,25	782,22	2636,10
	Cotisations salariales	3045,58	4916,07	2276,17	1889,51	2453,02	152,24	557,93
	Cotisations patronales	6654,09	11513,82	2537,35	2513,02	4044,59	312,35	1108,00
	Net à payer	13582,42	17363,93	7853,66	6533,39	8717,23	599,98	2018,17
	Net imposable	14304,77	18481,82	8783,69	7291,60	9465,96	652,12	2152,94
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures travaillées	1061,69	1061,69	1061,62	820,00	914,62	70,00	182,00
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures d'absence	0,00	0,00	72,00	210,00	36,00	0,00	0,00
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Congés acquis dans le mois	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	2,50	17,50
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	12,00	24,00	5,00	0,00	0,00
	Total des heures de présence	1061,69	1061,69	1061,62	910,00	914,62	70,00	182,00
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût total	23518,09	34213,82	13292,18	11440,92	15634,84	1094,57	3744,10
	ETP (Equivalent Temps Plein)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de salariés							

(*) : Rubriques particulières

Livre de Paie / PERIODE

Période du 01/10/21 au 31/10/21

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — Sage Paie V19.50

Matricule à 9999

Variables par Salarié

	Libellé	Base	Taux	Gain				
* 1	Code bulletin modèle Cadres			-7,00				
* 2	Heures travaillées Cadres			-1061,69				
10	Salaire mensuel	8062,60		71574,17				
11	Salaire Horaire		5537,50	7770,22				
400	Absence Maladie			-797,40				
500	Absence congés payés	-1107,50		-3165,74				
930	indemnité de Congés Payés	1107,50		3165,74				
1010	Prime de dimanche		156,00	1044,00				
1011	Prime fériés		40,00	120,00				
1012	Prime Puces			1534,42				
1013	Prime sur CA accueil	737,58	185,55	2225,83				
1100	Congés payés 10%		553,75	777,04				
1200	Prime de congés payés	920,00	920,00	5980,00				
1210	Prime de Bilan			200,00				
1250	Prime d'assiduité			940,00				
	[illegible]							
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	82,62	62,85	776,70				
2200	URSSAF Vieillesse FNAL plaf.	646,38	491,62	5158,28				
4000	Assurance chômage	233,28	177,42	1788,07				
4500	Retraite complémentaire	256,60	195,17	1367,60				
4520	Cotisation AGFF TA	77,77	59,15	620,57				
4530	Cotisation AGFF T2			122,63				
4600	Ret. complément. Cadres TA			684,84				
4650	Ret. complément. Cadres TB			856,09				
4700	Garantie Minimale de Points			162,75				
4800	APEC TB			3,27				
4900	C.E.T.			51,43				
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	275,69	209,69	2653,50				
* 7100	C.S.G Déductible	484,85	368,75	4666,63				
	[illegible]							
8000	Titres Restaurant	-420,00	-300,00	-2610,00				
* 8001	Part. Pat. Titres Restaurant	420,00	300,00	2610,00				
9000	Acompte	-650,00		-1056,00				
* 9900	Salaire net avant saisie	6592,99		6592,99				
9910	Saisie sur salaire	-795,58		-795,58				
* 9915	Montant total saisi	723,89		723,89				
	Présence	910,00	625,00	6796,62				
	Brut	9720,18	7392,80	91368,28				
	Cotisations salariales	2057,19	1564,65	18912,36				
	Cotisations patronales	2621,25	2376,46	33680,93				
	Net à payer	5797,41	5528,15	67994,34				
	Net imposable	7938,68	6037,84	75109,42				
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00				
	Total des heures travaillées	910,00	625,00	6706,62				
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00				
	Total des heures d'absence	125,00	0,00	443,00				
	Absence	0,00	0,00	0,00				
	Congés acquis dans le mois	17,50	17,50	142,50				
	Congés pris dans le mois	24,00	0,00	65,00				
	Total des heures de présence	910,00	625,00	6796,62				
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00				
	Coût total	12341,43	9769,26	125049,21				
	ETP (Equivalent Temps Plein)	0,00	0,00	0,00				
	Nombre de salariés			9				

(*) : Rubriques particulières

EXERCICE 2010

ANNEXE

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Page 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES : Page 2

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

* Actif immobilisé Page 3
* Chiffre d'affaire Page 3
* Stocks et en cours NA
* Créances Page 4
* Comptes de régularisation NA
* Capital Social Page 4
* Provisions pour risque et charges Page 4
* Dettes Page 4
* Charges à payer Page 5
* Charges constatées d'avance Page 5
* Valeurs mobilières de placement Page 5
* Disponibilités Page 5
* Produits à recevoir Page 5
* Compte de résultat NA

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

* Engagements donnés ou reçus Page 6
* Décompte DIF Page 6
* Indemnités départ en retraite Page 6

- Le sommaire faisant partie intégrante de l'annexe les indications NA (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « Néants ».

EXERCICE 2010

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'entreprise a poursuivi l'exploitation en concession de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta.
Cette concession a été renouvelée le 1er juin 2010 suite à l'appel à candidature dans le cadre des marchés publics lancé par la Ville de Clermont-Ferrand.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sont établis selon les conventions générales comptables, dans le respect des principes :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- de permanence des méthodes ;
-

La présentation des comptes est celle du plan comptable général.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Il n'y a pas d'immobilisations décomposables.
Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise s'est placé sous le régime du décret 2005-1767 qui entraîne l'amortissement sur les valeurs d'origine sans modification de mode.
Il n'y a pas d'amortissement dérogatoire.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF IMMOBILISE :

Le mode d'amortissement est linéaire pour une durée de 5 à 10 ans.

ETAT SYNTHETIQUE

IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice :	8 931	37 061	0	45 993
+ Investissements de l'exercice :	243	793		1 036
- Cessions et mises hors service :				
Valeur brute à la date de clôture :	**9 175**	**37 854**	**0**	**47 028**
AMORTISSEMENTS				
Amortissements en début d'exercice :	8 931	28 985		37 916
+ Dotation de l'exercice	61	3 533		3 594
+ Dotation exception.				
- Amortissements sur éléments cédés :				
Amortissements à la date de clôture :	**8 992**	**32 521**		**41 512**

CHIFFRE D'AFFAIRES : **128 142,99 €**

Le chiffre d'affaire en légère hausse après la stabilisation de la chute du nombre de départs grâce à de nouvelles recettes liées à la vente de titres de transport pour le compte des transporteurs, principalement sur les lignes internationales.
Deux hivers climatiquement rudes ont par ailleurs occasionné une diminution des recettes liées au marché aux puces.

CREANCES :

DESIGNATION	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
1 – CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE : • Créances rattachées à des participations : - Prêts : - Autres		
2 – CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT : • Clients et comptes rattachés • Autres créances	20 715 36 026	
TOTAL :	**56 741**	

Ces valeurs figurent pour leur valeur nominale.

CAPITAL SOCIAL : 617 418,52 €

Il se compose de 40 500 actions libérées, d'une valeur nominale de 15,2449 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

	N - 1	+	-	N
Créances clients				

DETTES :

	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	PLUS DE CINQ ANS
Montant global : 59 890	59 890		

CHARGES A PAYER : **33 432,34 €**

Elles se répartissent en :

408100 Fournisseurs, factures à recevoir :	9 445,77
428600 Charges de personnel à payer :	9 366,00
428200 Charges à payer	3 934,00
438600 Organismes sociaux	708,03
448600 Etat charges à payer	9 978,54

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Placement de la trésorerie excédentaire sur les comptes à terme LCL à échéance mensuelle pour 389 436,21 €.

DISPONIBILITES : **8 250,12 €**

PRODUITS A RECEVOIR : **35 240,00 €**

467000 Ville de Clermont	35 000,00
468700 Produits à recevoir	240,00

PRODUITS EXCEPTIONNELS : **79 990,95 €**

Avenant au contrat de concession le 22 décembre 2005 prévoyant la continuité de l'exploitation de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta jusqu'au 31 mai 2010 et fixant l'indemnité contractuelle de déplacement soit 44 983,80 € du 1er janvier au 31 mai 2010.
A partir du 1er juin 2010 selon le nouveau contrat d'affermage l'indemnité compensatrice est de 35 000,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

	ENGAGEMENTS	
	DONNES	RECUS
• Actions de garantie des administrateurs : 5 actions de 15,24 €		76,20
• Convention de concession accordée par la Ville de Clermont-Ferrand, le 1er juin 1994, pour l'exploitation de la gare routière de voyageurs pour une durée de 15 années.		
• Avenant à la convention de concession du 1er juin 1994 pour le transfert de l'exploitation sur la Place Gambetta le 16 février 2006.		
• Nouveau contrat d'affermage du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015.		
		76,20

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Aucun événement particulier n'est à signaler.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION :

Totalité des heures des salariés : 495 h
Heures utilisées : 7 h

INDEMNITES DE FINS DE CARRIERE :

Prestation à verser au Personnel calculée au 31 décembre 2010 :	23 617,00 €
Montant cumulé des cotisations d'assurance contrat NEWTON 39	8 876,29 €

CALCUL COMPENSATION MAIRIE 2010 *	
SALAIRES BRUT	91 368,28
CHARGES PATRONNALES	18 912,36
SALAIRE DIRECTEUR	- 16 864,00
CHARGES DIRECTEUR	- 3 045,58
BASE CALCUL	90 371,06
COMPENSATION 40%	36 148,42
Plafonnée à	35 000,00

* de juin à décembre 2010

SEML GARE ROUTIERE

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

SEML GARE ROUTIERE

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices concernés en €	2010	2009	2008	2007	2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social	617 419	617 419	617 419	617 419	617 419
Nombre d'actions ordinaires existantes	40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	128 142	125 663	135 171	144 847	113 012
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-28 803	2 881	3 260	954	-25 595
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	1575
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-32397	-720	-359	-455	-1 232
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,71	0,07	0,08	0,07	-0,67
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,80	-0,02	-0,01	0,26	-0,03
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	150 128	144 328	145 765	140 204	132 239
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	52 884	49 773	46 572	45 551	43 352

cerfa N° 10937 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2010
@ internet - DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : Place Gambette 63000 CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 5 9 2 0 0 5 3 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122010 Net 3	N - 1 31122009 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	9175	AC	8992	182	0
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	3349	AQ	3070	273	949
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8045	AS	4242	3382	4102
	Autres immobilisations corporelles	AT	26459	AU	24786	1672	3023
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	47029	BK	41512	5516	8074
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20715	BY		20715	20440
	Autres créances (3)	BZ	36026	CA		36029	41985
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	389436	CE		389436	403710
	Disponibilités	CF	8250	CG		8250	3721
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	454427	CK		454427	469858
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	501456	1A	41512	459944	477833

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2010 - 9 001 844

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10938 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051 2010

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	617419	617419
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15245	15245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	53357	53357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-253569	-252848
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-32397	-720
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	400054	432451
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1372	1845
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9445	9289
	Dettes fiscales et sociales	DY	38849	34347
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10222	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	59890	45481
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	459944	477933

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION
Février 2010 - 9 001 843
N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10167 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2010

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	128142	FH		FI	128142	125663
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	128142	FK		FL	128142	125663
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	9792	11361
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	137935	137025
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	28090	32519
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12094	12230
	Salaires et traitements *					FY	159808	153964
	Charges sociales (10)					FZ	52592	49773
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3593	3601
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	292	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	256472	252090
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-118538	-115065
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6261	9520
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6261	9520
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	104	182
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	104	182
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	6157	9338
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-112381	-105727

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 001 842

cerfa N° 10947 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2010

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	79990	105009
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	79990	105009
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8	2
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	79982	105007
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	224188	251555
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	256585	252275
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-32397	-720
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	9792	11361
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 001 840

cerfa N° 10169 ✱ 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2010

@ internet - DGFiP

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS 8045	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 25667	LC	LD 793
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 37061	LO	LP 793
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 45993	ØH	ØJ 1036

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 9175	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH 3349	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 8045	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 26459	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 37854	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL 47029	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 838

cerfa N° 10172 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

@internet-DGFiP

DGFiP N° 2055 2010

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	8931	PF	61	PG		PH	8992
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2400	PW	670	PX		PY	3070
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3943	QA	719	QB		QC	4662
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22642	QM	2144	QN		QO	24786
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	28985	QV	3533	QW		QX	32521
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	37916	ØP	3594	ØQ		ØR	41512

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 837

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10949 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

@internet-DGFiP

DGFiP N° 2056 2010

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2056 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 001 836

@ internet - DGFiP

cerfa N° 10950 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2010

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20715		20715		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	765		765		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	35240		35240		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	56741	VU	56741	VV	
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1372	1372		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9445	9445		
Personnel et comptes rattachés		8C	9366	9366		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17980	17980		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1524	1524		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9978	9978		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10222	10222		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	59890	VZ 59890		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2057 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2010 – 9 001 835

cerfa N° 10951 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

@internet-DGFiP

DGFiP N° 2058-A 2010

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2010

I. RÉINTÉGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*							WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)							WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*							WI	13300
	Amendes et pénalités (nature :)							WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		— imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme						WN	
		— Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C)	SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8			
							TOTAL I	WR	13300

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	32397		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	12334		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
		— imposées au taux de 0 %						WH			
		— imposées au taux de 19 %						WP			
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
		— imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations						XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY			
	Majoration d'amortissement*							XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	OT		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Résultats déficitaires article 209C	ZM				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	
								TOTAL II		XH	20063

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 33363
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO 33363

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 854

IMPRIMERIE NATIONALE 10 2010 – 1 [illegible]

@internet-DGFiP

cerfa N° 10952 * 12

DGFiP N° 2058-B 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV	13300	ZW	12334
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	13300 ▼ ligne WI	YO	12334 ▼ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 855

N° 2058-B - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10953 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2010

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	252848
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	720
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	253569
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	5974	7933
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	22116	24580
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	28090	32519
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*	YW		7784
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	12094	1620
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	12094	12230
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	20323	26526
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	4353	5326
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	150128	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

— numéro de centre de gestion agréé *	XP								
— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)	YP		7				7		
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK			%				%	
— Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

N° 2058-C - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 856

@internet-DGFiP

cerfa N° 10179 * 14 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2010

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

cerfa N° 10955 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C **2010**

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE Néant ☐*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION
N° 2059C IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 859)

cerfa N° 10182 * 14 (15)

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2009

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE

Néant [1]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-D - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2009 - 8 005735

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

cerfa N° 11484 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2011

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 02/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	128143
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	9792
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	137935
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	28091
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	
TOTAL 2	OJ	28091
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	109844

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-E - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2011 – 106 362

cerfa N° 11484 * 12

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2011

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 02/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	9792
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	137935

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	28091
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	28091

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	109844

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-E – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2011 – 106 362

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122010 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination: CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 38,93 | Nb de parts ou actions: 15767
Adresse : N° 24 Voie: Rue St Esprit
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: VILLE DE CLERMONT-FERRAND
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 38,61 | Nb de parts ou actions: 15636
Adresse : N° Voie: HOTEL DE VILLE BP 60
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: CCI CLERMONT-FERRAnd/ISSOIRE
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 21,11 | Nb de parts ou actions: 8552
Adresse : N° 148 Voie: Boulevard Lavoisier
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: FNTR 63
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 1,33 | Nb de parts ou actions: 540
Adresse : N° Voie: Rue Jules Verne
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique: JOURDAIN Prénom(s): Didier
Nom marital | % de détention: 0,0074 | Nb de parts ou actions: 3
Naissance : Date: 30/06/1951 N° Département: 18 Commune: SAINT-BOUIZE Pays: FRANCE
Adresse : N° 10 Voie: Boulevard Charcot
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Titre (2) Nom patronymique: ROBERT Prénom(s): François
Nom marital | % de détention: 0,0025 | Nb de parts ou actions: 1
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° 62 Voie: Av Léon Blum
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 862

N° 2059-F – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122011 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique SERVAN | Prénom(s) Jacqueline | Nom marital | % de détention 0,0026 | Nb de parts ou actions 1 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie Rue des Pérouses | Code Postal 63670 | Commune LA ROCHE BLANCHE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Février 2010 – 9 001 862

N° 2059-F – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 11625 * 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122010

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059-G – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 863

cerfa
N° 11093 * 11
Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2010)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2010 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — du 01/01/2010

Adresse Place Gambetta — au 31/12/2010

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	POITTEVIN de la FREGONNIERE Marianne, Directrice	Gardy 63160 MONTMORIN
2	JOURDAIN Didier, PDG	10 Boulevard Charcot 63000 CLERMONT-FERRAND
3	MOURET Gilles, Agent d'entretien, surveillance	2 Esplanade de Russi, Rés Eole, 63110 BEAUMONT
4	BISIO Daniel, Agent d'entretien, surveillance	25, rue de l'Eglise 63122 CEYRAT
5	GONCALVES Marie, Hôtesse d'accueil	60 Avenue d'Italie 63000 CLERMONT-FERRAND
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38250								38250
2	28154								28154
3	18569								18569
4	17703								17703
5	15719								15719
6									
7									
8									
9									
10									
**	118385								118385

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	868
Total	868

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2010 (total col. 9 + total col. 10) ❿	119253	– de l'exercice ❿	0
– de l'exercice précédent ❿	116636	– de l'exercice précédent ❿	0

Nom et qualité du signataire

À _____ , le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2067 - IMPRIMERIE NATIONALE 2010 01 29246 PO – Février 2010 – 9 001 880

cerfa

N° 50497 # 07

NOTICE

ENTREPRISES CONCERNÉES

Le présent relevé de frais concerne les sociétés, exerçant une activité industrielle ou commerciale et soumises à l'impôt sur le revenu d'après un régime réel d'imposition et les sociétés ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés lorsque ces frais excèdent, pour une ou plusieurs desdites catégories, l'un des chiffres suivants :

— 300 000 € ou 150 000 € pour l'ensemble des rémunérations directes et indirectes versées aux dix ou cinq personnes les mieux rémunérées (suivant que l'effectif du personnel dépasse ou non 200 salariés) ou 50 000 € pour l'une d'entre elles prise individuellement (sans qu'il y ait lieu de distinguer le nombre de collaborateurs) ;

— 15 000 € pour les frais de voyage et de déplacement exposés par ces personnes ;

— 30 000 € pour le total, d'une part, des dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens dont ces mêmes personnes peuvent disposer en dehors des locaux professionnels et, d'autre part, des dépenses et charges afférentes aux immeubles qui ne sont pas affectés à l'exploitation (ces frais, pris en compte globalement au regard du chiffre limite applicable, doivent être respectivement ventilés aux colonnes 7 et 8 du cadre A du présent imprimé) ;

— 3 000 € pour les cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire ;

— 6 100 € pour les frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles.

Le relevé, établi en un seul exemplaire, est destiné à être joint aux déclarations n° 2031 ou 2065, suivant le cas. **L'absence de production de ce relevé entraîne l'application des amendes prévues à l'article 1734 *bis* du Code Général des Impôts.**

❶ Les personnes les mieux rémunérées.

Il s'agit, suivant que l'effectif du personnel excède ou non 200 salariés, des dix ou cinq personnes, à l'exclusion de celles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux à raison de leur activité dans l'entreprise, dont les rémunérations globales, directes ou indirectes, y compris les remboursements de frais, ont été les plus importantes au cours de la période correspondante. Les personnes n'ayant pas la qualité de salarié telles que gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée, gérants de sociétés en commandite, de même que les personnes qui, exerçant des activités non commerciales (avocats-conseils, conseillers techniques, etc.), prêtent leur concours exclusif et permanent aux entreprises intéressées, doivent être comprises éventuellement parmi les personnes les mieux rémunérées.
Il est admis, à titre de règle pratique, que la désignation des personnes les mieux rémunérées peut, si l'entreprise le désire, être effectuée en fonction des dépenses exposées au cours de l'exercice précédent. Mention de ce choix doit être faite dans le cadre C, sous la forme suivante : « Relevé établi en fonction des personnes les mieux rémunérées de l'exercice... ».
Toutefois, si l'un des cinq ou dix collaborateurs les mieux rémunérés au titre d'un exercice donné vient à cesser ses fonctions au cours de l'exercice suivant, c'est en fonction des dépenses exposées par son successeur ou, à défaut, par le sixième ou onzième collaborateur le mieux rétribué de l'exercice précédent, qu'il y a lieu, en principe, d'établir le relevé. **Bien entendu, les frais à déclarer restent ceux qui se rapportent à l'exercice pour lequel le relevé est fourni.**

❷ Montant des rémunérations de toute nature.

Cette rubrique englobe le montant total des rémunérations de toute nature fixes ou proportionnelles, les commissions ou honoraires, ainsi que les indemnités ou allocations diverses, autres que les indemnités professionnelles, admis en déduction des bénéfices imposables de l'employeur. En particulier, aucun abattement ou déduction pour frais professionnels ne doit être opéré sur les sommes qui ont été allouées aux personnes dont ils s'agit. Doivent être également compris dans la présente colonne les montants des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants. En revanche, sont à exclure les indemnités versées à l'occasion du départ d'un collaborateur de l'entreprise sous forme d'indemnité de congédiement, de prime de mise à la retraite, d'indemnité de non-concurrence ou pour rupture de contrat.

❸ Montant des indemnités et allocations diverses.

Il s'agit des indemnités et allocations professionnelles allouées aux personnes les mieux rémunérées, à l'exclusion des sommes qui doivent être mentionnées colonne 1 (cf. ❷), c'est-à-dire des indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants salariés de sociétés ainsi qu'aux personnes occupant un emploi salarié et dont la rémunération totale excède la plus faible des rémunérations allouées à ces dirigeants.

❹ Valeur des avantages en nature.

Les avantages fournis doivent être évalués selon les règles fixées à l'article 82 du code général des impôts (cf. BOI 5 F-1-04).

❺ Montant des remboursements de dépenses de caractère personnel.

Les remboursements à déclarer concernent les dépenses de caractère strictement personnel (loyer de l'immeuble d'habitation, impôts, etc.), à l'exclusion de tous autres remboursements.

Remarque concernant les rémunérations directes ou indirectes et les remboursements de frais.

Le montant des sommes à déclarer sur le relevé peut différer de celui qui doit être mentionné sur la déclaration DADS 1 ou n° 2460 de l'employeur pour les 5 ou 10 personnes les mieux rémunérées. En effet, cette dernière déclaration ne fait état que des salaires, avantages et indemnités perçus par chaque bénéficiaire. Au contraire les frais à déclarer sur le présent imprimé doivent correspondre aux charges effectivement déduites des bénéfices imposables, y compris, le cas échéant, celles restant à payer à la clôture de l'exercice.

❻ Frais de voyage et déplacements.

Tous les frais de voyage et de déplacements engagés par les personnes les mieux rémunérées doivent figurer sous cette rubrique, qu'il s'agisse de frais habituels ou de frais exceptionnels, à l'exclusion des allocations forfaitaires attribuées pour couvrir les frais de l'espèce et qui doivent être mentionnées, selon le cas, colonne 1 ou 2 (cf. ❷ et ❸ ci-dessus). Il n'y a pas lieu de rechercher si ces dépenses sont inhérentes à l'emploi ou exposées dans le cadre de la gestion de l'entreprise, ni de distinguer suivant que leur règlement a été assuré directement par l'employeur ou sous forme de remboursement de frais.

❼ Dépenses et charges afférentes aux véhicules et autres biens.

Les dépenses à prendre en considération à ce titre s'entendent des charges afférentes aux véhicules automobiles, avions de tourisme, bateaux ou navires de plaisance, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées sans qu'il y ait lieu de rechercher si cette mise à la disposition comporte ou non une contrepartie. Mais il convient d'exclure de cette rubrique les dépenses qui, incombant normalement à ces personnes, ont été prises en charge par l'entreprise sous forme de rémunérations indirectes et comprises, à ce titre, dans les sommes portées dans les colonnes 2 à 4 (frais d'essence et de réparation d'un véhicule mis gratuitement à la disposition d'un dirigeant ou d'un cadre pour son usage personnel, par exemple).

❽ Dépenses et charges afférentes aux immeubles non affectés à l'exploitation.

Il s'agit des dépenses et charges de toute nature, y compris les amortissements, afférentes aux immeubles d'habitation, mis par l'entreprise à la disposition des personnes les mieux rémunérées. Le montant de ces dépenses et charges est diminué, le cas échéant, du montant des rémunérations indirectes correspondant à l'avantage en nature résultant de la mise à la disposition de ces immeubles en faveur desdites personnes.

❾ Notion de bénéfice.

Il s'agit du résultat fiscal déclaré par l'entreprise, abstraction faite des plus-values ou moins-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé et des déficits reportables des exercices antérieurs.

❿ Notion d'exercice.

Les deux exercices à prendre en considération s'entendent d'une part, de celui pour lequel le relevé est fourni, d'autre part, de l'exercice immédiatement précédent. Lorsque les deux exercices ont une durée différente, les chiffres afférents à l'exercice de référence sont ajustés au prorata de la durée de l'exercice pour lequel la comparaison est effectuée.